



## 5% de contractuels au Ministère de l'Intérieur !

La part des contractuels est de plus en plus importante et on relève notamment qu'il y a **un maximum de contractuels à Paris et dans les Hauts-de-Seine avec 14.4%**. Entre 2018 et 2019, on constate d'ailleurs une **augmentation de 36% du nombre de contractuels dans les préfetures**, majoritairement sur des postes d'accueil .

Le 10 décembre 2020, lors du groupe de travail sur les contractuels, FO a fait remonter une vraie difficulté pour les contractuels et notamment pour ceux affectés sur des postes de catégorie C dans les CERT et services étrangers, services difficiles. De plus, ils ne connaissent pas leurs droits, les règles de sécurité et de déontologie !

Ils se retrouvent dans des situations compliquées :

- ◆ Quand ils débutent en milieu de mois, ils ne sont pas payés en fin de mois, et perçoivent leur paye en retard ; ils n'ont pas de fiches de paye mais un décompte de rappel le mois suivant !
- ◆ Ils sont avertis tardivement du non renouvellement de leur contrat !
- ◆ Ils peinent à obtenir l'attestation de fin de contrat essentielle pour s'inscrire à Pôle emploi !

Les contractuels restent une variable d'ajustement RH.

En outre, FO dénonce une indemnité de précarité qui ne bénéficiera pas à tous les contractuels en fin de contrat mais seulement à ceux ayant un contrat de moins d'un an.



**CONTRACTUELS ! Vous bénéficiez de la liberté syndicale ! ALORS**, en cas de difficultés et pour faire respecter vos droits, **n'hésitez pas à vous rapprocher de votre section FO** qui vous accompagnera dans vos démarches auprès de la **Commission Consultative Paritaire**. Nous vous rappelons que cette commission peut être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels .

**FO est le seul syndicat représentant les agents contractuels en CCP**



Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>

